

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	13 (1905)
Heft:	9
Rubrik:	Société militaire sanitaire suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 2.50
 ÉTRANGER 1 an Fr. 4.—
 Le Numéro : 25 Ct.

ANNONCES

SUISSE la ligne 30 Ct.
 ÉTRANGER la ligne 40 Ct.
 Réclame : 1 Fr. à la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
 de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
 et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

— Publication Mensuelle —

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

LA CHAUX-DE-FONDS.

Cette année nous avons dû, les quelques membres dévoués, travailler à la reconstitution de la Société, qui avait été plus ou moins abandonnée.

A part les exercices nous avons eu trois assemblées générales et une sortie dirigée par le major Dr Perrochet, médecin, qui a pleinement réussi.

Le but de cette sortie était supposé un accident de chemin de fer en pleine campagne; le matériel habituel, ainsi que le matériel d'urgence ont été employés. A cette occasion la police nous a prêté son concours et la gare avait mis obligamment à notre disposition quatre wagons.

Les dépôts de matériel que nous avons installés dans divers quartiers sont souvent de réquisition, aussi

devons-nous surveiller au remplacement du matériel usagé.

Grâce à l'appui du Comité central nous pouvons être satisfaits de notre réorganisation; aussi espérons-nous que notre Société continuera à prospérer.

LAUSANNE

Notre cinquième exercice de 1904 ne laisse pas de faits bien importants à signaler; toutefois nous nous contenterons de vous dire qu'il se termine avec un sensible progrès, puisque nous sommes arrivés à réunir nos membres *dévoués* pour les intéresser à nos sept exercices, dont trois sorties en campagne et vingt conférences. Ces dernières ont en majorité été données par M. le Dr Nicod, à qui nous adressons nos plus sincères remerciements. C'est sous forme d'un cours de pansement qu'il nous a fait passer d'agrables heures dans lesquelles nos membres, une

partie du corps de police locale et du public ont su à juste titre l'apprécier et lui en être reconnaissant pour son grand dévouement.

Nous avons eu douze séances de comité, onze assemblées administratives, dont deux générales et une extraordinaire. Dans cette dernière notre section a nommé M. Alfred Testaz, infirmier, comme secrétaire central en remplacement de M. Eug. Arnaud, démissionnaire.

Comme vous le savez, notre section, représentée à l'assemblée des délégués à Lucerne par notre membre Alfred Testaz, a été confirmée comme section directrice. Nous ne pouvons que remercier nos sections sœurs de la confiance qu'elles nous témoignent, puisqu'elles nous ont fait l'honneur, ce dont nous sommes fiers, d'être pour une troisième période à la tête de la Société Militaire Sanitaire Suisse. Cependant, nous nous empresserons de leur faire remarquer que nous souhaitons ardemment aussi voir arriver la fin de notre mandat, afin de laisser la direction à d'autres sections. Celles-ci devant, comme de juste droit, faire leur tour.

Puisque l'occasion se présente, il est de notre devoir de venir remercier bien sincèrement M. le Dr Lardy qui nous a fait le plaisir de se déplacer depuis Genève pour venir nous faire passer deux agréables heures dans sa conférence avec sujet : « Les plaies par armes à feu de petit calibre ». Nous ne pouvons que réitérer nos remerciements avec l'espoir que ce ne sera pas la première et ni la

dernière fois que nous aurons le privilège de l'entendre.

Maintenant, nous avons eu à fournir, durant notre dernier exercice, cinq hommes pour la fête annuelle de la « Paternelle » et quatorze hommes pour la fête intercantonale romande de gymnastique.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

St-Gall, le 18 août 1905.

Le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux sections.

Chers Camarades,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous donner connaissance des questions à résoudre pour le concours de l'année courante.

Eu égard au fait que les questions posées lors du concours de l'année dernière n'ont été étudiées, chacune, que par une seule personne, le jury a décidé de les reprendre une fois encore, mais en les précisant davantage. Elles ont maintenant la teneur suivante :

1^o Devoirs d'un infirmier sur le champ de bataille. Le compétiteur devra narrer ses aventures et son activité comme infirmier d'une compagnie d'infanterie pendant un combat supposé.

2^o Un sous-officier de l'ambulance X, établie comme dépôt de malades à Y, reçoit l'ordre de transporter dix malades, dont quatre grièvement, à l'hôpital de Z. Il est mis à sa disposition, jusqu'à la prochaine station du chemin de fer, deux brancardiers et un char à blessés. Le choix de